

Fonds de dotation du Forum d'Avignon

Siège social : 30, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

1^{er} exercice d'une durée de 8 mois

ADVOLIS
13, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Fonds de dotation du Forum d'Avignon

Exercice clos le 31 décembre 2013
1^{er} exercice d'une durée de 8 mois

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice d'une durée de 8 mois clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de dotation du Forum d'Avignon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.



2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 29 janvier 2014

Le commissaire aux comptes

ADVOLIS

Patrick Iweins

 **Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Créances			
Divers			
ACTIF CIRCULANT			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF			


Bilan

	Net au 31/12/13
PASSIF	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 194.00
FONDS PROPRES	-2 194.00
Fonds associatifs avec droit de reprise	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
FONDS DEDIES	
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	1 794.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	400.00
DETTES	2 194.00
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	


Compte de résultat

	du 16/05/13 au 31/12/13 8 mois
Produits d'exploitation	
Autres achats non stockés et charges externes	2 194.00
Charges d'exploitation	2 194.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 194.00
Résultat financier	
RESULTAT COURANT	-2 194.00
Résultat exceptionnel	
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 194.00
Contribution volontaires en nature	
Total des produits	
Total des charges	

COMPTES ANNUELS 2013

Période du 16/05/2013 au 31/12/2013

Annexe

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : ASS FONDS DOT DU FORUM D'AVIGNON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 0 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 194 euros.

Le premier exercice a une durée de 8 mois, recouvrant la période du 16/05/2013 au 31/12/2013.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis conformément aux dispositions des règlements 2009-01 relatifs aux modalités d'établissement des fondations et des fonds des dotations.